



AUVERGNE
AUVERCO

NEWSLETTER HEBDO

Veillez à la croissance de votre activité

#83



FRENCH TECH HEALTH20: UN NOUVEAU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DÉDIÉ À LA SANTÉ



Après le Green20, Agri20 et DeepNum20, il s'agit du quatrième programme lancé par la Mission French Tech dans le cadre de sa stratégie d'accompagnement des start-ups proposant des innovations de rupture. Cela concerne ici le domaine de la santé. La technologie ou le service développé doit correspondre à l'un des domaines mentionnés par le plan Innovation Santé 2030 : santé numérique, maladies infectieuses et émergentes, biothérapies et bioproductions de thérapies innovantes, biomédicaments et dispositifs médicaux innovants. L'appel à candidatures est ouvert jusqu'au 4 décembre 2022.

L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS EN 2020 ET 2021

En 2021, 628 800 travailleurs handicapés sont employés dans les 107 900 entreprises assujetties à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH), selon la Dares. Cela représente 421 900 équivalents temps plein sur l'année, soit un taux d'emploi direct équivalent à 3,5 % de l'ensemble des effectifs assujettis. La réforme de 2020 introduit une survalorisation des bénéficiaires de l'OETH âgés de 50 ans ou plus, aboutissant à un taux d'emploi direct qui progresse de 0,2 point par rapport à 2020.



QUELS SONT LES SALARIÉS LES PLUS TOUCHÉS PAR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL EN 2019 ?

En 2019, sur le champ des salariés affiliés au régime général ou à la mutualité sociale agricole, ainsi que des agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière, 783 600 accidents du travail avec au moins un jour d'arrêt sont comptabilisés en France, selon la Dares. Le risque d'accident du travail grave est plus élevé dans la construction, l'agriculture, les industries extractives, le travail du bois, le transport et l'entreposage. La fréquence et la gravité des accidents du travail sont particulièrement importantes dans les activités de gros œuvre, de couverture et de charpente, ainsi que dans la manutention de marchandises ou de bagages.





AVEZ-VOUS VU CETTE INFO?

Ouverture du site ministériel « Représentation équilibrée »

Le site « Représentation équilibrée » est désormais ouvert. Il est dédié à la déclaration des écarts éventuels de représentation entre les femmes et les hommes parmi les cadres dirigeants et les membres des instances dirigeantes des entreprises de plus de 1000 salariés. Cette déclaration est rendue obligatoire avec la « loi Rixain » du 24 décembre 2021. Les entreprises concernées doivent désormais déclarer leurs résultats sur le site internet dédié : [Représentation équilibrée](#).



**À BIENTÔT
POUR UNE PROCHAINE NEWSLETTER !**